

ESPACES ÉCONOMIQUES À CARACTÈRE INFORMEL ET LE RESPECT DES MESURES BARRIÈRES DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 : UNE OBSERVATION DIRECTE DE DEUX MARCHÉS DE LA VILLE DE KORHOGO

SANGARE Moussa

Université Peleforo Gon Coulibaly (Côte d'Ivoire)

mdsangare220@gmail.com

RESUME

La Covid-19, déclarée pandémie mondiale par l'OMS paralyse les activités économiques et bouleverse le mode de vie des populations. La Côte d'Ivoire, à l'instar des autres pays a pris des mesures pour lutter contre cette pandémie. De ce fait, elle a informé et sensibilisé les populations à adopter des gestes barrières (lavage des mains, distanciation physique et sociale, port des masques, ...). En dépit de ces initiatives, l'on observe que ces mesures barrières ne sont pas appliquées par les usagers des marchés communaux de la ville de Korhogo. L'objectif de cette étude est de comprendre ce qui légitime cette pratique dans ce contexte de propagation de la Covid-19. Basée sur une approche qualitative, l'étude a consisté en la réalisation d'une enquête par entretien semi-structuré et une observation directe de deux marchés communaux de Korhogo (le Grand marché et le Petit marché du quartier Jean Delafosse). L'étude a démontré que la perception que les usagers des marchés communaux se font de la pandémie est à la base du non-respect des mesures barrières. De même, les usagers des marchés communaux ne se sont pas appropriés ces mesures à cause du caractère informel de leurs activités d'une part et la forte proximité sociale de ces marchés d'autre part.

Mots clés : Covid, usager, perception, mesures barrières, marchés communaux

ABSTRACT

The Covid-19, declared as a global pandemic by the WHO, paralyzes economic activities and disrupts the way of life of populations. Ivory Coast, like other countries, has taken some measures to combat this pandemic. Therefore, it has informed and sensitized the populations to adopt barrier gestures (hand washing, physical and social distancing, wearing of masks...). Despite these initiatives, it is observed that these barrier measures are not applied by the users of the communal markets in the town of Korhogo. The objective of this study is to understand what explains this practice in the context of the spread of Covid-19. Based on a qualitative approach, the study consisted of carrying out an investigation by semi-structured interview and a direct observation of two municipal markets in Korhogo (the big market and the small market in the Jean Delafosse quarter). The study showed that the perception that users of municipal markets have of the pandemic is really the main reason of the non-respect of barrier measures.

Moreover, users of municipal markets haven't adopted these measures because of the informal nature of their activities on the one hand and the intense social proximity in municipal markets on the other. **Keywords : Covid-19, traders, perceptions, barrier measures, municipal markets.**

INTRODUCTION

L'implication de la communauté est une des approches essentielles de la lutte contre les maladies, épidémies et pandémies (Mbaye et al., 2017). L'adhésion et la collaboration des communautés est importante à la maîtrise des vecteurs de maladies. En effet, la participation communautaire est l'une des bonnes pratiques d'appropriation des mesures prises par les autorités gouvernementales pour réduire la propagation du coronavirus (Covid-19). Déclarée pandémie en raison de sa propagation à l'échelle mondiale, les différents gouvernements à travers le monde ont pris des mesures de confinement et de restriction de déplacement de la population. Les gouvernements africains ne sont pas restés en marge. Ils ont également pris des mesures telles que l'instauration de couvre-feu, la fermeture des écoles, l'interdiction des rassemblements, le port obligatoire du masque, etc.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, après la découverte du premier cas de coronavirus le 11 mars 2020, le gouvernement ivoirien a pris des mesures, entre autres la suspension pour une période de 15 jours renouvelable, à compter du 16 mars 2020 à minuit, de l'entrée en Côte d'Ivoire des voyageurs non ivoiriens en provenance des pays ayant plus de 100 cas confirmés de maladie à coronavirus; le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières aériennes, maritimes et terrestres ; la mise en quarantaine des cas suspects et des contacts des personnes malades dans les centres réquisitionnés par l'Etat ; la fermeture de tous les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur pour une période de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit ; le respect d'une distance d'au moins un (1) mètre entre les personnes dans les grandes surfaces, les maquis, les restaurants, les entreprises, la zone aéroportuaire et les lieux publics ; le respect des mesures d'hygiène corporelle, comportementale, hydrique et alimentaire (lavage des mains au savon, application des solutions hydro-alcooliques, interdiction des salutations manuelles, accolades et embrassades, interdiction stricte de la consommation de la viande de brousse, ...) ; l'interdiction des rassemblements de population de plus de 50 personnes pour une période de 15 jours renouvelable à compter du 18 mars 2020 à minuit ; etc.

Aussi les autorités ivoiriennes ont-elles adressé des messages de sensibilisation aux populations dans les médias publics (télévision, radios, presses écrites,...), les radios de proximité en français et langues locales, la téléphonie mobile, etc. Elles ont en outre mobilisé les acteurs locaux (Préfets, Sous-préfets, Maires, Conseillers régionaux, Directeurs régionaux/départementales des ministères techniques, leaders communautaires, etc.) à relayer les messages de sensibilisation et diffuser largement les mesures barrières de lutte contre la pandémie. Au niveau de la commune de Korhogo, la municipalité a servi de relais aux messages de sensibilisation du gouvernement. Ainsi a-t-elle installé des dispositifs de lavage des mains aux entrées des marchés communaux pour permettre aux commerçants et aux clients de se laver régulièrement les mains. Dans le même ordre d'idée, des équipes de sensibilisation ont été formées avec pour cible les usagers des marchés communaux. En dépit de toutes ces initiatives, force est de constater que ces mesures barrières ne sont pas respectées dans les marchés communaux de Korhogo. En effet, l'enquête exploratoire menée dans le Grand marché et le Petit marché du quartier Jean Delafosse montre que ces marchés sont bondés de monde chaque jour de sorte qu'il est difficile de se frayer un chemin. Les acteurs commerciaux viennent des différents quartiers de la ville et des villages de la commune pour s'approvisionner en denrée alimentaire. Les commerçants sont installés les uns à côté des autres, à moins d'un (1) mètre. Les clients marchandent souvent devant les étals et étagères tout à se touchant très souvent. Les usagers des marchés communaux ne portent pas non plus les masques. De plus, les dispositifs de lavage des mains sont très peu utilisés par ces usagers. Pourquoi malgré les actions de sensibilisation, les usagers des marchés communaux ne s'approprient pas les mesures barrières de la lutte contre la Covid-19 ? L'objectif de cette étude est de comprendre ce qui légitime de telles pratiques des usagers des marchés communaux de la ville de Korhogo.

1. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

1.1. SITE ET POPULATION CIBLE DE L'ÉTUDE

Cette étude s'est réalisée dans la ville de Korhogo, précisément au Grand marché et Petit marché du quartier Jean Delafosse. Ce choix se justifie par le fait que ces marchés accueillent des milliers des personnes venues des différents quartiers et villages de la commune de Korhogo. Ils constituent de ce fait un facteur à risque de la transmission communautaire du virus de la Covid-19. La population cible est constituée des commerçants, des clients, de responsables de la Mairie, des agents de sensibilisation.

1.2. ECHANTILLONNAGE

La technique d'échantillonnage du choix raisonné a été utilisée pour la constitution de l'échantillon des commerçants et des clients des marchés communaux. Pour le choix des enquêtés, des critères d'inclusion ont été définis : être commerçant, être installé dans le Grand marché et Petit marché du quartier Jean Delafosse, être client de ces deux marchés. Le choix des responsables de la Mairie et des agents sensibilisateurs a été fait de façon aléatoire en tenant compte de leur disponibilité.

1.3. COLLECTE DE COLLECTE DES DONNÉES

Cette recherche qualitative a utilisé l'entretien semi-directif pour recueillir des informations sur les pratiques des usagers des marchés communaux. Les données ont été collectées dans le mois de juin 2020 à l'aide de guide d'entretien individuel administré aux responsables de la mairie, des agents sensibilisateurs, aux commerçants et aux clients des marchés (Grand marché et Petit marché du quartier Jean Delafosse). Au total, 33 personnes ont été interviewées. Ces entretiens ont été réalisés dans le principe de la saturation des données. Les informations obtenues par ces entretiens ont été complétées par des données d'observations directes lors des enquêtes de terrain et la recherche documentaire.

1.4. TRAITEMENT DES DONNÉES

Pour le traitement des données, nous avons d'abord enregistré les entretiens avec un dictaphone. Ensuite nous avons procédé à la transcription intégrale de ces discours sous forme informatique (fichiers Word). Enfin, les documents ont été attentivement lus pour nous familiariser avec le contenu et avec les différents thèmes exprimés.

2. RESULTATS DE L'ETUDE

2.1. PERCEPTION ET NIVEAU DE CONNAISSANCE DES USAGERS DES MARCHÉS COMMUNAUX SUR LA COVID-19

Les données de l'enquête ont permis d'obtenir deux types de perception de la Covid-19 notamment la non croyance et la croyance à la Covid-19. Le premier type, constitué de la plupart des enquêtés ne croient pas à l'existence comme l'indique le témoignage suivant :

« Je ne connais pas un seul malade de corona. Donc pour moi, cette maladie n'existe pas, car elle n'a pas attrapé l'un de mes proches. Et, personne ne m'a dit qu'elle a un proche ou une connaissance qui a eu cette maladie » (commerçante au Grand marché de Korhogo).

Ainsi, le fait de ne pas connaître ou voir une personne infectée du coronavirus dans leur entourage n'a pas permis aux usagers des marchés communaux de s'approprier les mesures barrières de lutte contre le coronavirus. Les enquêtés relèvent l'absence de cas de personne atteinte du coronavirus dans leur entourage comme l'affirme une commerçante : *« En tout cas, moi, je ne connais pas quelqu'un a eu corona »*.

Ce constat apparaît de prime abord préoccupant pour la lutte contre la pandémie car l'adoption des mesures barrières est préalablement déterminée par les perceptions que les usagers des marchés communaux ont de la maladie.

Le second type est composé des enquêtés qui croient à l'existence de la maladie comme en témoigne les propos suivants :

« Moi, je crois au corona. Si ce n'était pas vrai, le gouvernement n'allait pas fermer les écoles, les frontières, les marchés. Moi, je partais régulièrement au Mali prendre mes marchandises, aujourd'hui, je ne peux pas partir là-bas. Donc, corona existe vraiment » (Commerçante au Grand Marché de Korhogo).

De plus, les personnes enquêtées qui croient à la maladie connaissent le mode de transmission de la maladie. A ce propos, une commerçante enquêtée au Petit marché de Jean Delafosse affirme: *« On attrape le corona par le contact physique avec une personne malade »*. il ressort ces propos que cette maladie se fait principalement par le contact physique (les salutations, les accolades, le regroupement de plusieurs personnes dans un endroit donné, le contact avec une personne qui tousse, qui fait la grippe ou qui fait la fièvre, ...).

2.2. DIFFICULTÉS DE GESTION DES DISPOSITIFS DE LAVAGE DES MAINS

Les données de l'enquête ont dévoilé que le transfert de la gestion des dispositifs de lavage des mains par la Mairie aux usagers des marchés communaux n'a permis leur approvisionnement en savons et de gels hydro alcooliques. Les propos de cet agent de sensibilisation décrivent cette situation :

« La Marie a installé les dispositifs de lavage des mains. Au début, elle mettait du savon et du gel. Après, elle a demandé aux commerçants du mettre du savon. C'est à partir de cette période que le savon a commencé à manquer ».

De même, la rotation des équipes de femmes chargées du remplissage des réservoirs des dispositifs de lavage de mains n'ont pas fonctionné. A ce sujet, une commerçante déclare : *« Qui va laisser sa marchandise pour aller chercher l'eau ? Qui va vendre pour toi ? »*.

Ces propos illustrent les difficultés d'assurer la continuité de ce service. Ces difficultés d'approvisionnement en eau montrent que le commerce est tenu par une personne, en occurrence le tenancier. Elles révèlent aussi que le risque de perdre un client potentiel n'a pas permis le suivi régulier du remplissage des réservoirs des dispositifs de lavage des mains en eau.

En somme, les dispositifs de lavage des mains n'étaient plus approvisionnés en savons, gels hydro alcooliques et en eau propre. Par conséquent, ce geste barrière de prévention a progressivement été abandonné par les usagers des marchés communaux de Korhogo.

2.3. COÛT ÉLEVÉ DES MASQUES : UN OBSTACLE À L'ADOPTION DES MESURES BARRIÈRES

Les personnes enquêtées ont déclaré qu'elles ne portaient pas de masques. Cela résulte du fait que les masques ou cache-nez n'ont pas été gratuitement distribués par les autorités compétentes. Ce qu'attestent les propos d'une commerçante enquêtée au Petit marché de Jean Delafosse ci-dessous :

« On nous oblige à porter les cache-nez alors que personne ne nous en a donnés ; même la Mairie n'a pas distribué de masques ».

De même, d'autres personnes enquêtées ont noté la flambée des prix des masques due à l'effet coronavirus. Par conséquent, ce qui fait qu'elles n'ont pas accès à ces masques. Cette situation est décriée par les propos d'une commerçante au Grand marché de Korhogo :

« Le prix du masque de pharmacie varie entre 800 FCA et 1000 FCFA. On voulait acheter les masques en tissu ; mais les marchands ambulants vendent ces masques à 500 FCFA. Tout ça là, c'est trop cher pour nous ». Une autre renchérit : « on ne vend pas assez à cause de la fermeture du marché à 14 heures, et on nous demande de porter cache-nez ; avec nos petites recettes, on ne peut pas acheter cache-nez ».

Il ressort de cet extrait que l'achat de masque représente des dépenses supplémentaires pour les usagers des marchés communaux qui exercent en grande partie dans l'informel. Cela n'a permis pas aux usagers des marchés communaux d'adopter cette mesure barrière.

2.4. PROXIMITÉ SOCIALE DES MARCHÉS COMMUNAUX : UN FREIN À L'APPROPRIATION DES MESURES BARRIÈRES

Les usagers des marchés communaux ont mentionné la proximité physique comme difficulté de l'application de la distanciation physique. En effet, ils ont révélé que le commerce est basé sur le contact direct avec les clients. Une commerçante déclare en ce sens :

« On appelle les clients ; on va vers les clients. Et si un client arrive à ton niveau, est-ce que tu peux lui dire de reculer ou de ne pas toucher ta marchandise ».

Il se dégage de ces propos que le commerce a un caractère relationnel. De même, les marchés communaux abritent des vendeurs ambulants et d'autres commerçants sans lieu fixe à la recherche de clients. Tout cela fait que les usagers des marchés communaux n'ont pas adopté les mesures barrières, principalement la distanciation physique.

Par ailleurs, la configuration des marchés communaux est à la base du non-respect de cette mesure barrière. En effet, les magasins, étals, et étagères sont proches les uns des autres. Ces espaces commerciaux sont de ce fait des lieux de grande promiscuité. C'est d'ailleurs leur principale caractéristique, en témoigne le récit qui suit :

« Regardez, nos tables sont collées-collées. Et, on nous dit de s'asseoir à un mètre l'un de l'autre. Est-ce que cela peut marcher ? ».

Les propos montrent que le commerce rime avec promiscuité dans les marchés communaux. Ces marchés se distinguent par la proximité des magasins, des étals, du fait de l'exiguïté des espaces. C'est donc une foule compacte qui prend d'assaut ces marchés. Par conséquent, la fréquence élevée des interactions dans les marchés communaux rend extrêmement difficile l'application des mesures barrières, principalement la distanciation physique et sociale.

3. DISCUSSION

Les résultats de l'étude ont permis de faire émerger deux types de perception des enquêtés : une perception qui croit à l'existence de la maladie et une autre qui n'y croit pas. La perception de la maladie est tributaire d'une vision du monde socialement construit par l'individu. Elle varie donc en fonction de son expérience vécue, de son état actuel. En effet, la maladie fait l'objet d'une interprétation sociale (Herzlich et al., 1984). Ces résultats corroborent avec ceux d'autres auteurs (Magawata, 2020, Leye, 2020) qui a relevé aussi la perception des populations sur la covid-19.

La survenue de la pandémie à coronavirus a entraîné l'adoption de mesures de prévention parmi lesquelles figurent la fermeture des marchés, le port des masques, le lavage des mains et la distanciation physique. Mais, il ressort que les usagers des marchés communaux ne se sont pas appropriés ces mesures barrières. Cette situation résulte d'abord du fait que ces usagers n'ont pas été suffisamment préparés pour assurer le suivi des mesures barrières, notamment des dispositifs de lavage des mains installés aux entrées des différents marchés de la ville. Nos résultats sont similaires à ceux de Benjamin et al. (2020) qui ont relevé que les autorités de Pot-au-Prince en Haïti n'ont pas mis à la disposition des marchandes de légumes les infrastructures nécessaires au lavage des mains. Ensuite, l'enquête a démontré que le port du masque n'est

pas appliqué par les usagers des marchés communaux. Cela est dû au fait qu'il y a eu des ruptures de stock qui a entraîné la flambée de son prix. Cette hausse des prix du masque a constitué un frein à l'accès de la plupart des usagers des marchés communaux aux masques. Nos résultats confirment ceux d'Ettien (2020) qui ont souligné que l'appropriation des mesures se heurte aux conditions économiques des populations. Nos résultats sont toutefois différents de ceux de Bounoua et al. (2021) qui démontré que les principaux raisons du non-port de masque par la population du sud du Maroc étaient sa non-disponibilité et son inconfort. Enfin, l'étroitesse des allées du marché, l'occupation anarchique des rues adjacentes des marchés et l'espace limité entre commerçants en sont les principales causes du non-respect de la distanciation physique. La covid-19 a largement révélé l'impossibilité de la distanciation physique pour cette catégorie sociale (Benjamin et al., 2020). De plus, il est difficile de limiter la fréquentation et les contacts entre personnes dans les marchés communaux. Tout ceci est à la base de la densité sociale dans ces marchés surpeuplés jusqu'à leur fermeture à partir 14 heures. Dans son Étude de l'impact de la COVID-19 sur les entreprises et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal, l'Organisation Internationale du Travail (2020) relève que les commerçants sont très exposés à la COVID-19 du fait de l'affluence des clients lors des moments de rush où le respect de la distanciation est impossible à réaliser. Abondant dans le même sens, Mathonnat et al. (2021) soulignent dans leur étude que la majorité des hommes ne respectent pas la distanciation physique. Ainsi, la distanciation physique bute sur un cadre environnemental peu propice à son application et la distanciation sociale se confronte à des normes de sociabilité qui sont beaucoup plus complexes à changer, surtout dans une situation soudaine mettant en danger la survie, le développement et le bien-être des populations (OMS Burkina-Faso, 2020).

CONCLUSION

Il ressort de cette enquête deux types de perception de la COVID-19. Le premier type est constitué de la plupart des personnes enquêtées qui doutent de l'existence de cette maladie. Et, le second type est composé des personnes qui y croient. Les croyances construites autour de la COVID-19 ont permis de comprendre les comportements des individus vis-à-vis des mesures barrières. D'abord, le lavage des mains a été progressivement abandonné. En effet, les usagers des marchés communaux ne se sont pas appropriés cette mesure à cause de l'échec du transfert de la gestion des dispositifs de lavage des mains de la Mairie aux usagers des marchés communaux. Ensuite, le port des masques n'est pas pratiqué pas les usagers des marchés communaux de Korhogo. L'obligation du port du masque dans les lieux publics a provoqué une hausse significative du prix du masque. Cette hausse est survenue dans un contexte où la COVID-19 a impacté négativement les activités économiques de ces usagers. D'où la difficulté pour ces derniers de s'en procurer. Enfin, la distanciation physique n'est pas appliquée dans les marchés communaux à cause de leur configuration et de la proximité sociale d'une part ; et d'autre part, par le fait que le commerce est basé sur le contact physique avec les clients. Tout ceci rend difficile l'application des mesures préconisées conduisant à l'évitement de tout contact interpersonnel dans ces espaces publics où la concentration humaine est forte. Cela constitue ainsi une préoccupation de limiter la propagation de la pandémie à coronavirus. Il y a lieu de distribuer gratuitement des masques et du gel hydro alcoolisé, d'éduquer massivement les usagers des marchés communaux et de les impliquer à l'élaboration des mesures de lutte contre la pandémie du coronavirus.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Benjamin F., Jean K. Antoine R., Prou M., Millien M., Balthazard-Accou K., et Emmanuel E., (2020). *Covid-19 : perception de la pandémie et de l'importance des gestes barrières par les marchandes de fruits et légumes de Port-au-Prince* ; HAL Id : hal-02973145, version 1 ; <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02973145>; consulté le 10/11/2021

Benjamin, F., Emmanuel, E., et Millien, M. F., (2020). *Covid-19: des changements de vie et mutations socioéconomiques en question*. Disponible sur : <https://www.researchgate.net/publication/343598700>; consulté le 09/11/2021

Bounoua F., Serhane H., Lahlou L., Moubachir H.,(2021). *Perception du port de masque de protection par la population du sud du Maroc durant la pandémie à COVID-19* ; *Revue des Maladies Respiratoires Actualités* ; Volume 13, Issue 1, January 2021,; <https://doi.org/10.1016/j.rmra.2020.11.442>; consulté le 09/11/2021

Ettien J.B, (2020). *La Côte d'Ivoire dans la gouvernance de la crise sanitaire de la Covid-19* in Cahier « COVID 19 au quotidien » <https://hal-univ-paris8.archives-ouvertes.fr>; consulté le 13 février 2021.

Herzlich C.et Mauge M., (1984). *Le sens d l'Institut National Statistique Public Québec* (2020) Paris, éd. des Archives contemporaines.

Leye M.M.M, Keita I.M. et Bassoum O., (2020). *Connaissances, attitudes et pratiques de la population de la région de Dakar sur la COVID-19* *Santé publique*, volume 32/N°5-6

Magawata M., (2020). *Covid-19, la parole aux jeunes* ; Helvetas Niger, <https://www.helvetas.org/fr/niger>, consulté 09/11/2021

Mathonnat J., Audibert M. et N. Vincent, (2021). *Perception de la Covid et comportement des ménages au Burkina Faso* ; fondation pour les études et recherches sur le développement international

Mbaye E. M., Kone S., Kâ O., et Mboup S., (2017). *Évolution de l'implication des communautés dans la riposte à Ebola*, *Santé Publique* 2017/4 (Vol. 29),

OMS Burkina-Faso, (2020). *Enquête socio-anthropologique auprès des populations pour renforcer l'observance des gestes barrières face à la COVID-19* ; Bulletin spécial n°07 du 20 novembre 2020

Organisation Internationale du Travail (2020). *Étude de l'impact de la COVID-19 sur les entreprises et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal*, Genève